

- **Prix:**
- **individuels:**
1^{er} prix: 70€; 2^e prix: 50€;
- **collectifs:**
1^{er} prix: 120€; 2^e prix: 90€;
- **en partenariat:**
240€ (120€ pour la bibliothèque et 120€ pour la classe).

Une classe ne pourra pas être désignée lauréate à plus de deux reprises dans une même catégorie.

⇒ **UNE RENCONTRE AVEC UN AUTEUR OU ILLUSTRATEUR** de la sélection (sur inscription uniquement et dans la limite des places disponibles) pourra être proposée aux établissements participants au concours, ayant adressé leurs productions et s'engageant à respecter les conditions d'accueil et de préparation à la rencontre figurant dans la lettre de confirmation qui leur parviendra.

L'auteur qui rencontrera les classes retenues ne sera pas forcément l'auteur choisi pour la production individuelle ou collective de celles-ci.

Les lieux des rencontres seront confirmés et communiqués ultérieurement aux écoles et collèges sélectionnés.

Les classes d'enseignants qui ont bénéficié d'une rencontre au cours des deux éditions précédentes sans préparation en amont avec les élèves ou en envoyant moins de 10 productions individuelles ne seront pas prioritaires pour les rencontres d'auteurs.

⇒ RÉPARTITION DES SÉLECTIONS

Dans la limite des crédits et du nombre de sélections disponibles, le Département répartira les sélections aux structures qui renverront le formulaire prévu à cet effet dans le respect des délais impartis, soit:

- **aux bibliothèques** qui s'engagent à présenter le concours et la sélection à leurs lecteurs et aux établissements scolaires de leur commune et à participer activement au concours par la réalisation de productions;
- **aux collèges** qui s'engagent à participer et à remettre plusieurs productions individuelles ou collectives (au moins 10 par classe).

Les établissements scolaires qui ont bénéficié d'une sélection offerte lors de l'une des deux dernières éditions du concours sans y participer ne pourront bénéficier d'une sélection. Ceux qui auront participé avec moins de 10 productions individuelles ne seront pas prioritaires dans le traitement des demandes.

⇒ **LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY** seront prononcées à l'occasion des cérémonies de remise de prix, qui se dérouleront au cours du mois de mai 2019.

⇒ **LES CÉRÉMONIES** seront organisées sur les 5 territoires (Forbach-Saint-Avold, Metz-Orne, Sarrebourg-Château-Salins, Sarreguemines-Bitche, Thionville). À cette occasion, les lauréats seront invités à présenter leur production.

⇒ **LES DATES, LIEUX ET HEURES DES CÉRÉMONIES** de remise de prix seront communiqués aux lauréats par lettre.

Pour toute classe ou groupe ne pouvant pas se rendre à la remise de prix, un représentant de l'établissement scolaire ou du périscolaire pourra être désigné pour retirer le lot attribué.

Pour toute bibliothèque ne pouvant pas se rendre à la remise de prix, un représentant de la bibliothèque pourra être désigné pour retirer le lot attribué.

Le prix destiné à un établissement ou à une structure périscolaire ne peut être retiré par un représentant de la bibliothèque de la commune, et réciproquement.

Tout prix qui ne sera pas retiré lors de la cérémonie de remise de prix sera définitivement perdu.

Article 8 : Cession des droits

Les gagnants du concours et leurs établissements autorisent le Département de la Moselle à utiliser à titre promotionnel et informatif leurs noms, prénoms, prix, ainsi que leurs productions (texte rédigé ou création graphique) et ce, sans que cette utilisation leur ouvre droit à une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution du prix.

Les photos réalisées à l'occasion des rencontres d'auteurs, de remises de prix ou d'événements en lien avec le concours Mosel'lire pourront être utilisées à titre promotionnel et informatif, sur des supports non destinés à la vente.

Les productions écrites et vidéos des lauréats pourront faire l'objet d'une publication départementale (numérique ou papier) à des fins promotionnelles ou informatives, sur des supports non destinés à la vente.

Article 9 : Règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement, également consultable en ligne sur le site Moselia courant **octobre 2018**: <http://moselia.moselle.fr>

Article 10 : Informations

Département de la Moselle
Direction de la Culture et du Tourisme
Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques

Tél. 03 87 35 02 51

Service des Publics et de la Formation
Bureau de l'événementiel

Tél. 03 87 37 57 22

mosellire@moselle.fr



RÈGLEMENT DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL



Article 1 : Objet

Le Département de la Moselle organise, en partenariat avec le Rotary Club Metz La Fayette, la librairie jeunesse Le Préau et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, un concours dont le but est d'encourager la lecture et de soutenir et développer l'analyse critique littéraire des jeunes publics dans les périscolaires, écoles et collèges, ainsi que dans les bibliothèques de Moselle. Ce concours est intitulé **Mosel'lire**.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux élèves de toutes les structures périscolaires, écoles et collèges de Moselle, de la maternelle (grande section) à la troisième, ainsi qu'aux jeunes lecteurs (de 5 à 15 ans) des bibliothèques municipales du département. Une catégorie est également ouverte aux jeunes de 15 à 17 ans (participation individuelle et hors du cadre scolaire uniquement).

Le concours se déroule **d'octobre 2018 à juin 2019**, la date limite de réception des productions étant fixée au **vendredi 8 mars 2019**.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants à ce concours sont:

- | **Maternelle (grande section) - CP** | • 5-7 ans
- | **CE 1 - CE 2** | • 7-9 ans
- | **CM 1 - CM 2** | • 9-11 ans
- | **6^e - 5^e** | • 11-13 ans
- | **4^e - 3^e** | • 13-15 ans

Le choix de la catégorie doit correspondre en priorité au niveau scolaire de l'enfant.

Les établissements, instituts et dispositifs qui scolarisent des élèves relevant des enseignements adaptés (SEGPA) ou spécialisés (ULIS, IME, INJS, ESAT, ...) participent dans la catégorie correspondant au niveau d'âge de leurs élèves. Cependant, pour prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de certains élèves, il est possible de travailler à partir d'un ouvrage d'une autre catégorie.

Une sélection de quatre livres est proposée pour chacune des catégories; un ouvrage est commun aux catégories |CM 1 - CM 2| et |6^e - 5^e|.

Après avoir lu l'ensemble de la sélection, la production portera sur l'un d'entre eux.

PRODUCTIONS DES ÉLÈVES DE 5 À 11 ANS

CATÉGORIES | Maternelle (grande section) - CP |, | CE 1 - CE 2 | ET | CM 1 - CM 2 |

Les élèves de ces catégories sont invités à réaliser au choix une production graphique ou une production vidéo à partir d'un livre de la sélection.

• Production graphique:

- | **Maternelle (grande section) - CP** | • 5-7 ans:
réaliser une création graphique **collective** (1 par classe ou par bibliothèque) au format raisin (50 x 65 cm), à partir de formes libres (écriture, dessin, collage, découpage, peinture, petits objets...) mettant en valeur **l'univers proposé par l'auteur**. La création peut se faire en volume et avec l'utilisation de petits matériaux, mais dans le respect du format 50 x 65 cm. Pour les classes de CP, la création peut également intégrer des éléments textuels (pas plus d'une centaine de mots).

Il est impératif de ne pas reproduire une page du livre, mais d'en imaginer une autre.

- | **CE 1 - CE 2** | • 7-9 ans:
inventer la suite ou la fin de l'histoire. Le texte sera rédigé et illustré **collectivement** (1 texte par classe ou par bibliothèque) et sera présenté sous forme d'un petit livre ou d'un livre-objet (format A4; format minimum: 4 pages = 2 feuilles + couverture; format maximum: 32 pages = 16 feuilles + couverture) intégrant des formes libres (écriture, dessin, collage, découpage, peinture, petits objets).

Il est impératif de ne pas reproduire des illustrations ou des textes du livre dans leur intégralité.

• Production vidéo:

- | **Maternelle (grande section) - CP et CE 1 - CE 2** |:
réaliser, par classe complète ou groupe de 10 lecteurs de bibliothèque minimum, une vidéo inspirée de l'univers d'un livre de la sélection; il faut impérativement faire parvenir **le scénario écrit de la vidéo**, accompagné d'une clé USB ou d'un fichier informatique de bonne qualité (via We Transfer) au service territorial concerné. La vidéo devra être réalisée avec les enfants, sans recours à des avatars. La qualité et l'originalité du scénario, de la mise en scène, ainsi que des arguments constitueront des critères de sélection. La durée ne pourra pas excéder 4 minutes.

► |CM1-CM2| • 9-11 ans:

• Productions individuelles:

rédigier **individuellement** une autre aventure qui pourrait arriver à l'un des personnages/aux personnages du livre. Minimum 15 lignes sous forme dactylographiée si possible ou manuscrite. La lisibilité et l'originalité, ainsi que les arguments constitueront des critères de sélection.

• Productions collectives:

réaliser, par classe complète ou groupe de 10 lecteurs de bibliothèque minimum, la présentation d'un livre de la sélection sous la forme d'une vidéo mise en ligne sur internet, à la manière des *booktubers*. Il faut impérativement faire parvenir **le scénario écrit de la vidéo**, accompagné d'une clé USB ou d'un fichier informatique de bonne qualité (via We Transfer) au service territorial concerné. La vidéo devra être réalisée par et avec les jeunes de la classe, sans recours à des avatars. La lisibilité et l'originalité du scénario, de la mise en scène, ainsi que des arguments constitueront des critères de sélection. La durée ne pourra pas excéder 4 minutes.

PRODUCTIONS DES ÉLÈVES DE 11 À 15 ANS

CATÉGORIES | 6°-5° | ET | 4°-3° |

Les élèves peuvent concourir soit individuellement soit par classe ou groupe de 10 lecteurs au minimum (pour les bibliothèques ou clubs lectures), selon les modalités suivantes.

L'objectif des productions individuelles et collectives est de présenter un livre choisi de la sélection, en donnant envie de le lire.

► Productions individuelles:

à la façon d'un journaliste, **rédigier individuellement** une chronique sous la forme d'un article de presse destiné à un journal littéraire, sous forme dactylographiée de préférence ou manuscrite (une page A4 soit une feuille recto maximum). L'article comportera au minimum un titre, quelques lignes d'introduction (2 environ) et **un texte présenté en deux colonnes**. La lisibilité et l'originalité, ainsi que les arguments constitueront des critères de sélection.

Il est impératif de ne pas faire un résumé du livre.

► Productions collectives:

réaliser, par classe complète ou groupe de 10 lecteurs de bibliothèque minimum, la présentation d'un livre de la sélection sous la forme d'une vidéo mise en ligne sur internet, à la manière des *booktubers*. Il faut impérativement faire parvenir **le scénario écrit de la vidéo**, accompagné d'une clé USB ou d'un fichier informatique de bonne qualité (via We Transfer) au service territorial concerné. La qualité et l'originalité constitueront des critères de sélection. La durée ne pourra pas excéder 4 minutes.

Article 4 : Modalités d'inscription

Préinscription obligatoire

le samedi 22 décembre 2018 au plus tard

► Les écoles, les périscolaires, les collèges et les bibliothèques qui souhaitent participer au concours devront impérativement se préinscrire en ligne (une préinscription par classe, par groupe de périscolaire et

par bibliothèque), sur la page dédiée du portail de la lecture publique MOSELIA: <http://moselia.moselle.fr/informations-professionnelles/concours-mosellire> en utilisant le mot de passe communiqué à chaque établissement (contacter le 03 87 37 57 22).

ENVOI DES PRODUCTIONS

► Les productions devront impérativement être accompagnées du bulletin de participation (1 bulletin par production) ainsi que de la fiche projet pour les écoles, périscolaires et collèges uniquement (1 fiche projet par classe), téléchargeables sur <http://moselia.moselle.fr>. Les productions devront être adressées par voie postale ou déposées au plus tard le vendredi 8 mars 2019 délai de rigueur, à l'adresse suivante:

Territoire de Forbach - Saint-Avold Département de la Moselle Service territorial de Forbach Saint-Avold Médiathèque de Créhange Concours Mosel'lire 4 rue de Metz • 57690 CRÉHANGE
Territoire de Metz - Orne Département de la Moselle Service territorial de l'Aire Messine Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques Concours Mosel'lire 6 rue Joseph Cugnot • 57070 METZ
Territoire de Sarrebourg - Château-Salins Département de la Moselle Service territorial de Sarrebourg Château-Salins Centre d'Exploitation et de Maintenance Concours Mosel'lire 1 Rue du Moulin • 57400 BUHL-LORRAINE
Territoire de Sarreguemines - Bitche Département de la Moselle Service territorial de Bitche Médiathèque de Bitche, Concours Mosel'lire 44 rue Saint-Augustin • 57230 BITCHE
Territoire de Thionville Département de la Moselle Service territorial de Thionville Médiathèque Victor Madelaine de Nilvange Concours Mosel'lire 1 rue Castelnau • 57240 NILVANGE

Aucun accusé réception ne sera délivré suite aux envois des productions; les créations graphiques et les textes ne seront pas restitués à la fin du concours.

Article 5 : Composition du jury

Les jurys, qui se tiendront au printemps 2019 à raison d'un jury par territoire réparti comme suit:

- Forbach - Saint-Avold
- Metz - Orne
- Sarrebourg - Château-Salins
- Sarreguemines - Bitche
- Thionville

seront composés d'élus du Département, d'agents du Département (Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques), et de représentants de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Moselle, de la librairie titulaire du marché et du Rotary Club Metz La Fayette.

Article 6 : Modalités de sélection

Les productions respectant les conditions énoncées précédemment seront examinées par le jury qui en sélectionnera deux par catégorie et par territoire classées de 1 à 2 dans l'ordre décroissant.

Le jury appréciera notamment:

► **pour les créations collectives:** le respect du format imposé, l'originalité de la présentation, le soin, la créativité et la pertinence de la création par rapport au livre;

► **pour les productions individuelles (hors nouvelles):** le respect de la forme imposée, l'originalité de la présentation et du ton;

► **pour les productions vidéos:** le respect de la forme (durée et mise en ligne sur internet), l'originalité du scénario, de la mise en scène, ainsi que des arguments, la qualité du son et de l'image;

► **pour les productions réalisées dans le cadre scolaire et périscolaire (écoles, périscolaires et collèges uniquement):** la démarche pédagogique qui a précédé et accompagné la réalisation des différentes productions (décrites dans la fiche projet);

► **pour les projets en partenariat établissement-bibliothèque:** les étapes du suivi du projet par les deux structures (décrites dans la fiche projet).

Les établissements, structures périscolaires, bibliothèques des lauréats et non-lauréats seront informés par lettre des résultats (mai 2019).

Article 7 : Prix et remises des prix

Le concours récompensera par territoire (Forbach - Saint-Avold, Metz - Orne, Sarrebourg - Château-Salins, Sarreguemines - Bitche, Thionville) les productions collectives (catégories *Maternelle/CP* et *CE1/CE2, CM1/CM2, 6°/5°, 4°/3°*) et individuelles (catégories *CM1/CM2, 6°/5°, 4°/3°, 15-17 ans*).

Pour chacune des catégories, des prix seront également accordés pour la qualité de projets menés en partenariat entre une bibliothèque et un établissement scolaire ou une bibliothèque et un établissement ou institut spécialisé.

⇒ LES PRIX REMIS SONT:

CATÉGORIE | Maternelle - CP |

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 2 lauréats seront récompensés collectivement;

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 3 prix récompenseront 6 lauréats pour un projet en partenariat.

► Prix:

• collectifs:

1^{er} prix: 120€; 2^e prix: 90€;

• en partenariat:

1^{er} prix: 240€ (120€ pour la bibliothèque et 120€ pour la classe); 2^e prix: 180€ (90€ pour la bibliothèque et 90€ pour la classe); 3^e prix: 120€ (60€ pour la bibliothèque et 60€ pour la classe).

CATÉGORIE | CE1 - CE2 |

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 2 lauréats seront récompensés collectivement;

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 3 prix récompenseront 6 lauréats pour un projet en partenariat.

► Prix:

• collectifs:

1^{er} prix: 120€; 2^e prix: 90€;

• en partenariat:

1^{er} prix: 240€ (120€ pour la bibliothèque et 120€ pour la classe); 2^e prix: 180€ (90€ pour la bibliothèque et 90€ pour la classe); 3^e prix: 120€ (60€ pour la bibliothèque et 60€ pour la classe).

CATÉGORIE | CM1 - CM2 |

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 2 lauréats seront récompensés individuellement et 2 lauréats seront récompensés collectivement;

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 3 prix récompenseront 6 lauréats pour un projet en partenariat.

► Prix:

• individuels:

1^{er} prix: 60€; 2^e prix: 40€;

• collectifs:

1^{er} prix: 120€; 2^e prix: 90€;

• en partenariat:

1^{er} prix: 240€ (120€ pour la bibliothèque et 120€ pour la classe); 2^e prix: 180€ (90€ pour la bibliothèque et 90€ pour la classe); 3^e prix: 120€ (60€ pour la bibliothèque et 60€ pour la classe).

CATÉGORIE | 6° - 5° |

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 2 lauréats seront récompensés individuellement et 2 lauréats seront récompensés collectivement;

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 1 prix récompensera 2 lauréats pour un projet en partenariat.

► Prix:

• individuels:

1^{er} prix: 70€; 2^e prix: 50€;

• collectifs:

1^{er} prix: 120€; 2^e prix: 90€;

• en partenariat:

240€ (120€ pour la bibliothèque et 120€ pour la classe).

CATÉGORIE | 4° - 3° |

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 2 lauréats seront récompensés individuellement et 2 lauréats seront récompensés collectivement;

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 1 prix récompensera 2 lauréats pour un projet en partenariat.